

sur celle de l'OTAN et qu'il travaillait de concert avec cette organisation en vue de réaliser le désarmement et de mettre fin à la guerre froide.

Nous avons appris aujourd'hui que la Belgique, pays membre de l'OTAN, avait réclamé le retrait de 26 000 militaires de l'Allemagne de l'Ouest. Le ministre de la Défense de la Belgique estime, en effet, que la politique de l'OTAN n'évolue pas aussi rapidement que la situation en Europe.

Je pose donc de nouveau la même question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Faisant preuve d'initiative et de courage, pourrait-il hâter la fin de la guerre froide en annonçant que le Canada non seulement va mettre fin définitivement aux essais des missiles de croisière, mais qu'il cessera de désigner la région de Goose Bay comme une zone d'entraînement au vol à basse altitude?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois reconnaître que je suis demeuré interdit lorsque j'ai lu ce rapport. Je me suis empressé d'aller aux renseignements. D'après les autorités belges, les médias auraient rapporté inexactement les propos du ministre de la Défense. Évidemment, une telle situation ne saurait se produire chez-nous. J'ai bien l'intention de vérifier exactement ce que le ministre a pu dire et je m'engage à en instruire aussitôt le député dont je comprends l'intérêt.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. le Président: Je veux aviser les députés que, si j'ai bien compris, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera un très bref rappel au Règlement. Il sera suivi du député de Windsor-Ouest, qui posera la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Ensuite, le ministre des Finances soulèvera une question relativement à quelque chose qui s'est passé hier, et sera suivi du député de Calgary-Ouest.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai deux rappels au Règlement que je voudrais faire séparément, si vous y consentez.

Premièrement, j'ai induit la Chambre en erreur en accusant à tort le député de Winnipeg Transcona d'avoir porté un microphone au congrès du Nouveau Parti démocratique. Je me suis fourvoyé. C'était une erreur de ma part. Je présente mes excuses au député, ainsi qu'à la Chambre que j'ai induite en erreur.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période des questions orales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a proposé à la Chambre qu'avec le consentement unanime, on

Recours au Règlement

pourrait déposer la déclaration qu'il voulait faire ce matin et l'annexer au *hansard*. Je voudrais tout simplement dire que nous sommes d'accord pour autant que l'opposition officielle puisse aussi déposer sa réponse.

M. Clark (Yellowhead): Si je peux parler pour mon gouvernement, nous sommes d'accord. J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, copie de mes commentaires.

[Traduction]

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, relativement au rappel au Règlement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je veux attirer votre attention sur les remarques faites par le député de Winnipeg—Transcona.

Dans le feu du débat, il a traité le ministre d'idiot. Monsieur le Président, je crois que ces propos sont indignes d'un député de la Chambre des communes. À mon avis, il devrait agir honorablement et présenter ses excuses.

M. le Président: Je dois avouer que, depuis toutes les années que je suis ici, je n'ai jamais entendu quelqu'un se faire traiter d'idiot à la Chambre. Je suis certain que le député de Winnipeg Transcona a pu le penser. S'il l'a dit, je crois évidemment qu'il devrait retirer ses paroles. Je vais, bien sûr, entendre ce qu'il a à dire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, habituellement, on ne retire que les paroles qui sont consignées au compte rendu et que le Président a entendues. Cependant, j'ai effectivement dit ce que j'ai dit, et je l'ai fait après que le ministre a lancé les paroles qu'il vient de retirer.

Par conséquent, comme il s'est rétracté, je me rétracte aussi.

M. le Président: Je dois revenir à quelque chose dont il a été question il y a quelques instants. Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'attendre un moment.

Je dois demander à la Chambre si elle consent à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dépose ses remarques. D'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il me semble cependant que ce consentement a été donné sous réserve d'une condition, du moins de la part de l'opposition officielle.

L'hon. André Ouellet (Papineau—St-Michel): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si je ne m'abuse, nous autorisons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à déposer immédiatement sa déclaration à la Chambre. Nous aurons jusqu'à 18 heures pour déposer la nôtre. J'allais répondre spontanément au ministre, mais je dois maintenant mettre ma réponse par écrit. Je n'y vois pas d'objection, mais je parle habituellement avec